

Section 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/246/F/2023-2024
POUR FOURNITURE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Date de publication : ... 23. / 10. / 2023

Date d'ouverture des offres : ... 13. / 11. / 2023

1. Objet

Le FONIC invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires à présenter leurs offres sous pli fermé, pour fourniture des équipements informatiques pour le compte du FONIC

2. Financement du marché

Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé sont imputables sur le budget de l'Etat exercice 2022-2023, sur la ligne budgétaire suivi-évaluation des projets communaux du FONIC.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est à exécuter dans un délai maximum de 90 jours calendriers

4. Condition de participation

4.1. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi

4.2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en deux (02) lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un serveur et des onduleurs ;
- Lot 2 : Fourniture d'imprimante.

4.3. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de trente (30) jours calendriers à partir de la notification définitive du marché.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

5.1. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du secrétariat du FONIC sise dans la Commune NTAHANGWA, Zone GIHOSHA, Q. KIGOBE NORD, Av. MUHABO N°2 moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte N°CC10428 ouvert à la BRB au nom du FONIC

5.2. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.3. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit et adressée à Monsieur le Directeur Général du FONIC et déposée à la réception du FONIC en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

6. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire d'une somme de :

Lot 1 : Un million de francs burundais (1.000.000 BIF)

Lot 2 : Cinq cent mille de francs burundais (500.000 BIF)

8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées au FONIC au plus tard le 13/11/2023 à 10 h 00 min précises.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 13/11/2023 à 10 h 30 min précises en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

10. Critères de qualification

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

I. Offre technique

- 1) Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
- 2) Une garantie bancaire de soumission ;
- 3) Une preuve d'achat du DAO ;
- 4) L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes de l'OBR encore valide;
- 5) L'Attestation de non redevabilité de l'INSS en originale;
- 6) Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- 7) Une copie du registre de commerce;
- 8) L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
- 9) Un descriptif technique de fournitures proposées ;
- 10) Une habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

II. Offre financière

- 1) Un formulaire de soumission conforme au modèle en annexe ;
- 2) Un bordereau des prix en chiffre et en lettre établi suivant le modèle en annexe ;
- 3) Détails des quantités et estimatifs en chiffres et en lettres ;
- 4) Délai de livraison.

Fait à Bujumbura, le 13/11/2023

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONIC

Colonel de Police Gervais NIBIZI - B.P. 2799

